

Commission académique – 13 juillet 2017 – Relevé de décisions

Parcours adaptés des fonctionnaires stagiaires

La commission académique arrête les parcours de formation adaptés suivis à l'ESPE par les stagiaires non soumis à une obligation d'obtention de diplôme en vue de leur titularisation (Arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires). Ces parcours doivent tenir compte du parcours professionnel antérieur et des besoins du stagiaire.

Composition de la commission académique présidée par le recteur

- Pascal Brasselet Directeur de l'ESPE
- Brigitte Kieffer IA-DASEN des Côtes d'Armor
- Armelle Fellahi Doyenne des IA-IPR
- Lionel Varichon Doyen des IEN-ET/EG
- Éric Letort IEN 1^{er} degré, Ille et Vilaine
- Jean-Michel Savolle Responsable de la formation 1^{er} degré, ESPE
- Valérie Le Meur Adjointe responsable du pôle Est, ESPE

I. La diversité des situations des fonctionnaires stagiaires lauréats d'un concours

Les différentes situations de professeurs ou CPE stagiaires à mi-temps à l'ESPE :

- a) ceux qui n'ont pas validé de master et ayant cette obligation ;
- b) ceux qui ont validé un master autre que MEEF ou ayant un grade équivalent ;
- c) ceux qui sont dispensés du grade de master ;
- d) ceux qui ont déjà validé un master MEEF.

Les stagiaires dans la situation (a) seront inscrits en master 2 MEEF (stagiaires de profil 1). La nouvelle maquette de formation de M2 MEEF est construite avec une approche par compétences :

- UE1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages
- UE2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages
- UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative
- UE4 : Mise en situation professionnelle
- UE5 : Recherche

S'ajoute à ces UE une offre modulaire (8h), au choix de l'étudiant/stagiaire en fonction de ses besoins.

Les autres stagiaires sont dans un parcours de formation adapté. Les stagiaires dans les situations (b) et (c) ne sont pas distingués pour ce qui concerne leurs obligations de formation (stagiaires de profil 2). Tous les stagiaires à mi-temps s'inscrivent à l'université, avec exonération de droits, pour suivre la formation à l'ESPE.

S'y ajoutent les stagiaires ayant déjà une expérience significative d'enseignement, affectés à temps plein à l'issue de leur réussite à un concours interne ou externe.

Concernant les professeurs des écoles stagiaires, ils participent à 9h d'animations pédagogiques en circonscription, dans la mesure où ces animations n'ont pas lieu durant les journées de formation à l'ESPE.

II. Les stagiaires ayant validé un master autre, un grade équivalent ou en étant dispensés (stagiaires de profil 2)

Ces stagiaires ont le choix en début d'année entre deux types de « contrat pédagogique » :

- soit de s'inscrire dans le parcours diplômant de master MEEF et de suivre l'ensemble des UE dans le but de les valider et d'obtenir le M2 MEEF ;
- soit de s'inscrire dans un parcours de formation adapté non diplômant, intégré au parcours de master MEEF correspondant à leur recrutement (obligation de suivi de certaines UE).

Obligation de formation

Ces stagiaires n'ayant pas d'expérience significative d'enseignement, doivent suivre l'ensemble des UE à l'exception de l'UE5 Recherche correspondant à la rédaction du mémoire de master. Toutefois, dans certains parcours et après accord des corps d'inspection, des aménagements de suivi des enseignements disciplinaires au sein de l'UE1 sont possibles, afin de mieux prendre en compte les besoins de ces stagiaires.

Évaluation

Les nouvelles maquettes de formation étant conçues en fonction d'une approche par compétences, les évaluations s'appuient sur des demandes de productions ancrées dans les compétences visées. L'élaboration de ces productions faisant partie intégrante du processus de formation, les stagiaires en parcours adapté seront soumis aux mêmes obligations de production que les autres stagiaires pour les UE concernées (hors mémoire), bien qu'ils n'aient pas à valider d'UE.

Cas particulier des stagiaires ayant un master MEEF correspondant à un autre métier

Un stagiaire détenteur d'un master MEEF disciplinaire du 2nd degré (professeur de collège ou lycée) est considéré comme détenteur d'un master autre s'il est lauréat du concours « professeur des écoles » ou d'un concours « professeur de lycée professionnel » afin de garantir le suivi d'une formation spécifique qu'il n'aura pas reçue jusque-là.

Possibilité de VAPP

Certains stagiaires dispensés de l'obtention d'un master peuvent être lauréats avec un niveau licence et ne pas bénéficier d'une inscription de droit en M2. S'ils manifestent le souhait de s'inscrire dans un parcours de M2 MEEF diplômant, il leur est proposé de faire une demande de VAPP (validation d'acquis professionnels et personnels), voie d'accès à une formation après examen par une commission pédagogique des acquis professionnels, personnels et de formation. Elle permet à un candidat de s'inscrire à une formation sans posséder le diplôme qui y donne accès de plein droit.

III. Les stagiaires ayant déjà validé un master MEEF (stagiaires de profil 3)

Plus précisément le parcours adapté pour ce public concerne :

- les étudiants non lauréats en 2016 inscrits en M2 MEEF en 2016-2017, lauréats d'un concours de la session 2017 et ayant validé le parcours de master correspondant à leur concours de recrutement ;
- les professeurs et CPE stagiaires en 2016-2017, ayant validé le M2 MEEF ou suivi la formation à l'ESPE dans le cadre d'un parcours adapté, en situation de renouvellement de stage en 2017-2018 ;

Le ministère s'est positionné dans le sens d'un parcours adapté intégrant un temps de formation équivalent aux autres fonctionnaires stagiaires et en lien avec la formation continue.

Le parcours adapté proposé, en conformité avec la note ministérielle du 29 mai 2015 adressée aux directeurs d'ESPE, intègre une participation académique :

- Des enseignements en lien avec l'exercice professionnel :
 - o Accueil et formation à la prise en main des classes, fin août
 - o Analyses de pratiques associées au parcours de master MEEF (UE4)
 - o A minima 1 modules de 8h au choix dans l'offre proposée sur le site
 - o Modules de formation continue
 - 2nd degré : inscription prioritaire dans des modules proposés au PAF, à hauteur de 4 journées maximum, après identification partagée des besoins de formation entre le stagiaire et ses tuteurs terrain et ESPE.
 - 1^{er} degré : 4 parcours m@gistère mis en œuvre dans les départements, dont deux avec une thématique imposée, correspondant aux priorités ministérielles, et deux choisis dans une liste dont le tutorat est assuré.
- Une démarche de projet, interdisciplinaire, voire inter-degrés par groupes de 3 à 6 stagiaires :
 - o portant sur un sujet au choix parmi des thématiques ancrées dans des contextes scolaires, dans le cadre de la déclinaison académique de la politique éducative nationale ;
 - o se concrétisant par une production diffusable utile à la collectivité constituant la monographie demandée, ainsi que par une contribution à des dispositifs locaux sur le sujet choisi ;
 - o incluant une partie de travail personnel et en équipe de stagiaires ;
 - o accompagnée par l'ESPE, avec la participation de personnes ressources de l'académie.

Les thématiques proposées, précisées en collaboration avec les corps d'inspection, seront traitées en plaçant l'élève et ses acquisitions au centre des réflexions et des actions développées.

Remarque : les stagiaires en renouvellement qui rencontrent de fortes difficultés dans leur pratique professionnelle peuvent avoir un aménagement de leur parcours adapté avec une proposition d'intégration de tout ou partie du parcours des profils 2. Cet aménagement du parcours de formation est négocié et contractualisé dans la fiche de suivi d'accompagnement personnalisé.

IV. Les stagiaires affectés à temps plein

Leur formation comprendra 5 journées assurées à l'ESPE, conçues en partenariat avec les corps d'inspection pédagogique du second degré.

Sans prendre un caractère obligatoire, cette formation est proposée en début d'année aux lauréats de l'agrégation interne ou externe, ou par liste d'aptitude, disposant d'une expérience professionnelle significative en tant que titulaire.

Pour les stagiaires à temps plein, pourra être étudiée la possibilité d'avoir un complément de formation disciplinaire à l'ESPE dans le cadre des parcours existants.

V. Les stagiaires en prolongation n'ayant pas l'obligation de master

Les stagiaires en prolongation de stage à mi-temps ont souvent suivi l'essentiel de la formation à l'ESPE.

Dans le cas d'une prolongation d'une durée de 3 mois, pour les stagiaires n'ayant pas de difficulté particulière :

- participation aux temps d'analyse de pratiques à l'ESPE ;
- suivi sur cette durée par un binôme de tuteurs.

En cas de difficultés persistantes connues, ils entrent dans le cadre du dispositif d'accompagnement personnalisé où un aménagement du parcours de formation est négocié et contractualisé.